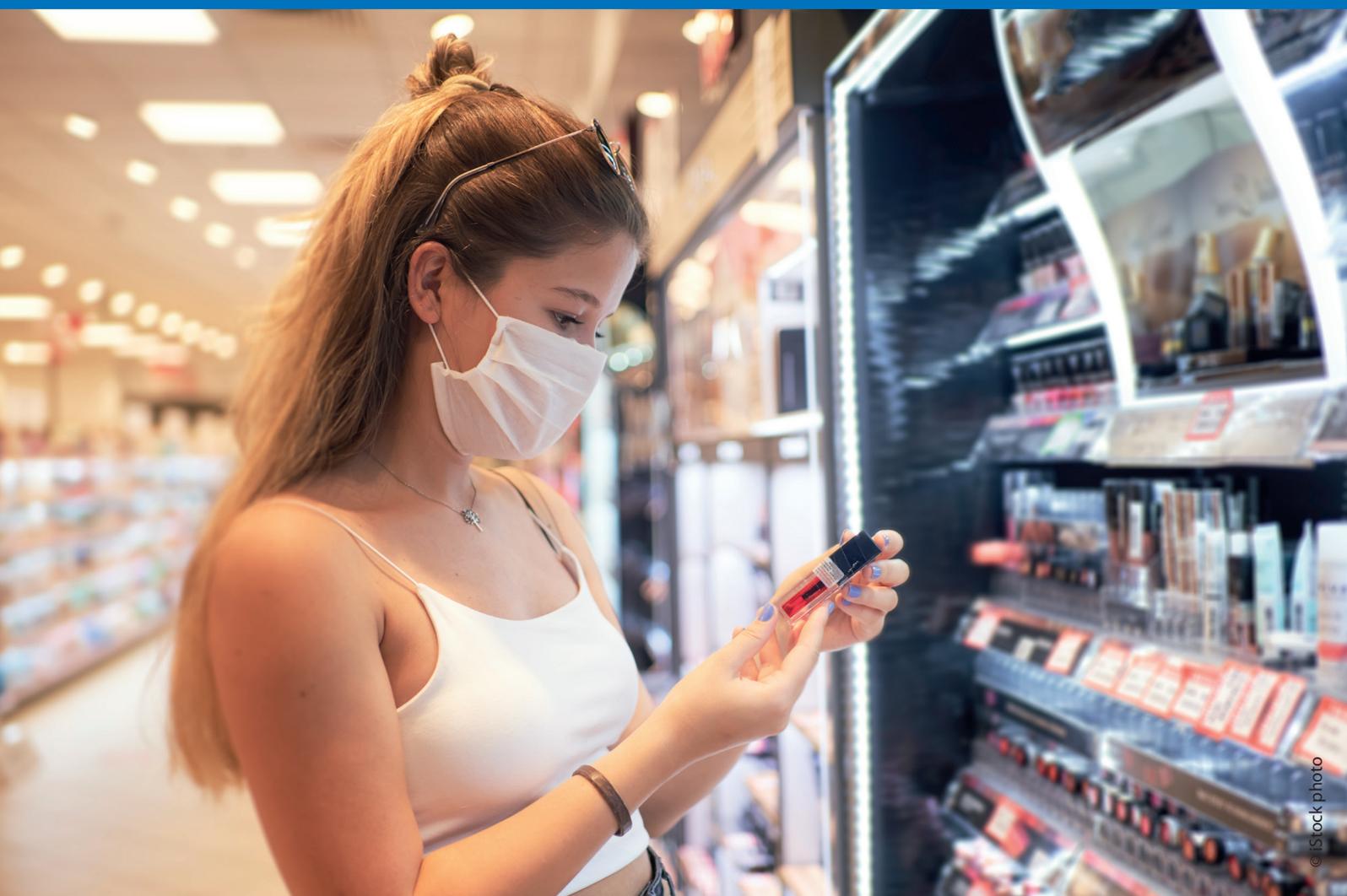


BB crèmes, anticernes, mascaras

# Cosmétiques : trop de substances problématiques

Prudence, surtout pour les femmes enceintes



© iStock photo

Une enquête de Wecf France  
Septembre 2021

[www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org)





**Wecf France** est l'antenne française de WECF, *Women engage for a common future*, réseau international écoféministe d'organisations dont le but est de « construire avec les femmes un monde sain, durable et équitable ». Créée en 2008, Wecf France mène des actions de plaidoyer, de sensibilisation, de formation, des campagnes et des projets de terrain avec des partenaires. Ses actions reposent sur trois piliers autour de l'égalité de genre : la promotion d'un environnement sain, la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et le développement territorial.

### **Enquête**

Elisabeth Ruffinengo, Responsable plaidoyer Santé-environnement  
Yannick Vicaire, Consultant

### **Graphisme, visuels**

Malika Berkaine, Chargée de mission administration et communication  
Anja Härtwig, Chargée de communication

### **Supervision éditoriale**

Marie-Jeanne Husset, Vice-présidente Wecf France

### **Wecf France**

Cité de la Solidarité Internationale  
13, Avenue Emile Zola  
74 100 Annemasse  
France  
Tél: +33 (0)4 50 83 48 10  
[wecf.france@wecf.org](mailto:wecf.france@wecf.org)  
[www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org)

Copyright © 2021 Wecf France

# Sommaire

<b>Communiqué</b>	<b>4</b>
<b>Notre enquête</b>	<b>6</b>
Sélection et achat des produits	7
Décryptage des listes d'ingrédients	8
37 substances problématiques identifiées	9
Les BB crèmes, famille la plus problématique	9
Les résultats par famille de produits	9
<b>Nos résultats</b>	<b>9</b>
<b>Nos résultats : les 47 produits examinés</b>	<b>10</b>
<b>Nos conclusions</b>	<b>16</b>
Perturbateurs endocriniens (PE) : toujours peu réglementés	16
Nanoparticules : le défaut d'étiquetage est-il courant ?	16
Allergènes : un étiquetage et une réglementation à renforcer	17
(Micro)plastiques : trop présents dans les produits !	17
Talc : de nouvelles données incitent à la prudence	18
<b>Nos demandes</b>	<b>19</b>
<b>Pour aller plus loin</b>	<b>21</b>
La réglementation des cosmétiques	21
Principaux types d'ingrédients par famille de produits	22
Nombre de substances problématiques par famille de produits	23
<b>Le classement des 37 substances problématiques</b>	<b>24</b>
<b>Nos conseils</b>	<b>39</b>

## Abréviations

ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSM	Agence nationale de sécurité des produits de santé
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC en anglais)
CLP	Classification, étiquetage et emballage des produits chimiques
CMR	Cancérogène, mutagène, reprotoxique
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EFSA	Agence européenne de sécurité des aliments
GHS	Système Global Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
INCI	International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PE	Perturbateur endocrinien
PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique
REACH	Règlement européen sur les substances chimiques
SCCS	Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs
SIN	Substitute It Now
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
UE	Union européenne

## BB crèmes, anticernes, mascaras

# Cosmétiques : trop de substances problématiques

## Prudence, surtout pour les femmes enceintes

Wecf France, qui a déjà enquêté sur des produits cosmétiques bébé et solaires enfants, publie aujourd'hui une nouvelle enquête sur les cosmétiques féminins. Nous avons mené une analyse experte de l'étiquetage de 47 produits de maquillage : 17 BB crèmes, 15 anticernes et 15 mascaras, dont l'usage n'a pas faibli avec la crise sanitaire.

Les produits de maquillage sont utilisés au quotidien par de nombreuses femmes, y compris enceintes, ou ayant des projets de grossesse. Ils font partie des produits de consommation courante qui contribuent à l'exposition de la future maman et de l'enfant à naître à des substances pouvant parfois être problématiques pour la santé, tels que de potentiels perturbateurs endocriniens.

### Ce que nous avons trouvé

- Sur les 47 produits dont nous avons examiné la composition, nous avons identifié 37 substances problématiques. Sur ces 37 substances, nous en avons classé 13 *très préoccupantes* (ROUGE), 9 *préoccupantes* (ORANGE) et 15 *assez préoccupantes* (JAUNE). 7 sont des perturbateurs endocriniens *très préoccupants*.
- Les BB crèmes sont la famille la plus problématique. Sur les 17 examinées, 6 contiennent au moins 10 substances problématiques. 10 BB crèmes contiennent au moins 5 substances *très préoccupantes* ou *préoccupantes*.
- Sur les 15 anticernes objets de notre enquête, 5 contiennent au moins 5 substances problématiques. 3 contiennent au moins 5 substances *très préoccupantes* ou *préoccupantes*.
- Aucun des 15 mascaras de notre enquête ne contient plus de 4 substances problématiques. 3 références ne contiennent aucune substance problématique.
- 11 produits de notre enquête, dont 8 produits bio, ne contiennent pas d'ingrédients plastiques.
- Les produits bio de notre enquête s'en sortent globalement mieux, étant principalement concernés par la problématique du dioxyde de titane (*préoccupant*) et des allergènes de parfums *assez préoccupants*.

### Comment nous avons procédé

Nous avons sélectionné et acheté 47 produits en mai 2021, dont un certain nombre en ligne du fait du contexte sanitaire, à la fois en grande distribution, parfumerie, (para)pharmacie et enseignes bio. Nous avons décrypté les étiquettes, recensé la liste des ingrédients et identifié des substances problématiques en nous basant sur la littérature scientifique disponible : perturbateurs endocriniens, nanoparticules, allergènes, substances aux effets néfastes pour l'environnement, etc.

### Ce que nous demandons

Voici quelques-unes de nos principales demandes :

- Interdire les ingrédients que nous avons classés *très préoccupants* dont les perturbateurs endocriniens suivants : benzyl salicylate, BHT, butylphenyl methylpropional, ethylhexyl methoxycinnamate, ethylparabène, méthylparabène, octocrylène.
- Mettre en place un logo d'avertissement pour les femmes enceintes, similaire à celui existant pour l'alcool, sur les produits cosmétiques contenant des ingrédients suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.
- Renforcer les travaux de recherche et d'expertise de l'ANSM et de l'ANSES pour identifier les risques liés à l'usage des produits cosmétiques contenant des ingrédients problématiques, spécifiquement pour les femmes enceintes.
- Rendre l'étiquetage plus lisible et compréhensible pour les consommateur·ices.

### Contact presse

Anja Härtwig, Chargée de communication : 04 50 83 48 10, [anja.hartwig@wecf.org](mailto:anja.hartwig@wecf.org)

Press Release of 30 September 2021

## BB creams, concealers, mascaras

# Cosmetics: too many ingredients of concern

## Be cautious, especially during pregnancy

After previous reports on baby cosmetics and sunscreens for children, Wecf France today reveals the results of a survey of cosmetic products. We made an expert study of the labels 47 make-up products: 17 BB creams, 15 concealers and 15 mascaras, whose use has not decreased during the Covid-19 pandemic.

Many women use make-up products and cosmetics daily, including during or when envisaging pregnancy. They are part of everyday consumer products which may contribute to the exposure of pregnant women and the unborn child to chemicals of concern for human health, such as potential endocrine disruptors.

### Our survey

In May 2021, we selected and purchased 47 cosmetic products, sold in supermarkets, perfume stores, drug stores and organic shops. We screened the lists of ingredients on the packaging or available online, to list and identify ingredients of concern based on the most recent scientific literature: endocrine disruptors, nanoparticles, allergens, substances hazardous for ecosystems, etc.

### Main results of our survey

- We identified 37 substances of concern in the 47 products of our survey. Among these 37 substances, we classified 13 as *of very high concern* (RED), 9 as *of high concern* (ORANGE) and 15 as *of moderate concern* (YELLOW). 7 are endocrine disruptors of *very high concern*.
- BB creams are the product category containing the highest number of substances of concern. Of the 17 BB creams of our survey, 10 contain at least 4 substances of *very high concern*. 3 BB creams contain a minimum of 12 substances of concern.
- 3 of the 15 concealers of our survey contain at least 4 substances of *very high concern*.
- Mascaras are the category with the lowest number of substances of concern: none contains more than 3 substances of *very high concern*.
- 11 products of our survey contain no plastic ingredients, 8 of them are organic products.
- Cosmetic products with organic labels are globally of better quality, with the main concerns being the use of titanium dioxide (in BB creams) and fragrance allergens of *moderate concern*.

### Our main demands

- Ban ingredients which we classified *of very high concern* from cosmetics, including the endocrine disruptors benzyl salicylate, BHT, butylphenyl methylpropional, ethylhexyl methoxycinnamate, ethylparaben, methylparaben and octocrylene.
- Establish a pictogram, similar to the one displayed on alcohol, to warn pregnant women of the presence in cosmetics of ingredients suspected of being of concern for human health, in particular endocrine disruptors.
- Strengthen research work of the French risk assessment agencies ANSM and ANSES to identify the risks linked to the use of cosmetics containing ingredients of concern, especially for pregnant women.
- Ensure that all ingredients listed on cosmetic products are readable and understandable for consumers.

### Press contact

Anja Härtwig, Communication Officer: +33 (0)4 50 83 48 10, [anja.hartwig@wecf.org](mailto:anja.hartwig@wecf.org)

# Notre enquête

Après les produits destinés aux plus jeunes (cosmétiques bébés et solaires enfants), nous nous penchons sur trois catégories de produits de maquillage utilisés par de nombreuses femmes, y compris enceintes, ou ayant des projets de grossesse : BB crèmes, anticernes et mascaras. En période pré-conceptionnelle et au cours de la grossesse<sup>1</sup> l'exposition courante à des substances chimiques préoccupantes pour la santé, en particulier des perturbateurs endocriniens potentiels, peut être particulièrement problématique : des conséquences pour la santé de l'enfant à naître ne sont en effet pas à exclure. Les produits de maquillage font partie des produits de consommation courante qui contribuent à l'exposition de la future maman et de l'enfant à naître.

Notre choix a également été guidé par le **contexte de Covid-19** entraînant le port du masque généralisé. Destinés au haut du visage, ces cosmétiques ont vu leurs ventes progresser, contrairement à d'autres (rouges à lèvres notamment). En avril 2020, les mascaras ont ainsi connu une hausse des ventes de 150 %. Les anticernes et les crèmes teintées font également partie des produits qui ont bien résisté en matière de ventes.<sup>2</sup> Les ventes en ligne de cosmétiques ont sans surprise explosé, avec + 43 % pour les sites web spécialisés en cosmétiques entre février 2020 et 2021.<sup>3</sup>

En outre, **ces trois catégories de produits de maquillage sont susceptibles d'être utilisées ensemble**, au quotidien et sur le long terme, il est donc intéressant de les examiner simultanément. Parmi eux, les

BB crèmes (*Blemish Balm* ou baume anti-imperfections) sont un produit par essence multifonction, entre le soin et le produit de maquillage. Elles sont présentées comme rien moins qu'hydratantes, correctrices d'imperfections, unifiant le teint, lissant les rides, protégeant, illuminant ! Ces crèmes teintées auraient été mises au point par l'allemande Christine Schrammek dans les années 60, tout d'abord avec une visée thérapeutique : dissimuler les imperfections consécutives à des interventions chirurgicales.<sup>4</sup> Avant de connaître un regain d'intérêt et d'être reformulées en Corée du Sud au début des années 2000, où elles ont connu un boom spectaculaire, puis gagné l'ensemble du globe, avec une première marque coréenne proposée en France en 2009. Leur usage s'est depuis généralisé, suscitant également de nouvelles formulations telles que les CC crèmes



© iStock photos by Getty Images

Du fait du port du masque, l'usage des cosmétiques destinés au haut du visage a fortement augmenté. En avril 2020, les mascaras ont ainsi connu une hausse des ventes de 150 %.

(*Colour Control* pour Correction Complexe) notamment conçues pour être anti-rougeurs.<sup>5</sup> Suivies par les DD, EE, GG crèmes, annonçant toujours plus de nouvelles propriétés.

Contrairement aux produits solaires enfants que nous avons examinés en 2020, qui répondent en partie à un impératif de protection contre les risques de cancer de la peau liés à l'exposition au soleil, **BB crèmes, anticernes et mascaras sont a priori des produits à visée purement cosmétique, et non pas associés à un quelconque critère de protection de la santé.** Raison de plus pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'ingrédients préoccupants ou suspectés de présenter des risques pour la santé ou les écosystèmes. Car malgré le cadre législatif conséquent qui régit les cosmétiques en France et dans l'UE, des failles semblent bien perdurer.

1 Voir notamment le webinaire « Santé-environnement : mieux protéger les 1000 premiers jours » organisé par Wecef France le 29 juin 2021, <https://wecef-france.org/les-1000-premiers-jours-au-coeur-de-la-prevention-en-sante-environnement/>

2 « Le marché du maquillage, victime collatérale inattendue du Covid-19 ? », 20 Minutes, 12 juin 2020, <https://www.20minutes.fr/arts-stars/mode/2798203-20200612-marche-maquillage-victime-collaterale-inattendue-covid-19>

3 « Cosmétiques : comment la pandémie a bousculé les habitudes d'achat des Français », 18 mai 2021, La Dépêche, <https://www.ladepeche.fr/2021/05/18/cosmetiques-comment-la-pandemie-a-bouscule-les-habitudes-dachat-des-francais-9552071.php>

4 « Dictionnaire égoïste des cosmétiques », Laurence Coiffard, Celine Couteau, <https://books.google.fr/books?id=wfeGDAAAQBAJ&pg=PA33&dq=bb+cream+inventeur#v=onepage&q=bb%20cream%20inventeur&f=false>

5 Doctipharma : <https://www.doctipharma.fr/conseils-de-pharmacien/article/bb-creme-cc-creme-dd-creme-quelles-differences-laquelle-choisir>



Les 47 produits examinés dans le cadre de l'enquête, répartis en trois catégories : BB crèmes, anticernes et mascaras.

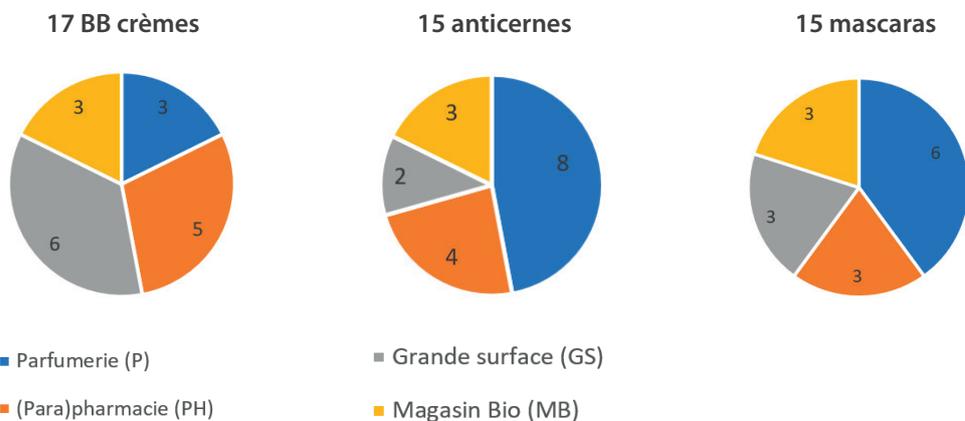
## Sélection et achat des produits

Nous avons sélectionné et acheté 47 produits en mai 2021, dont un certain nombre en ligne du fait du contexte sanitaire :

### Types de produits

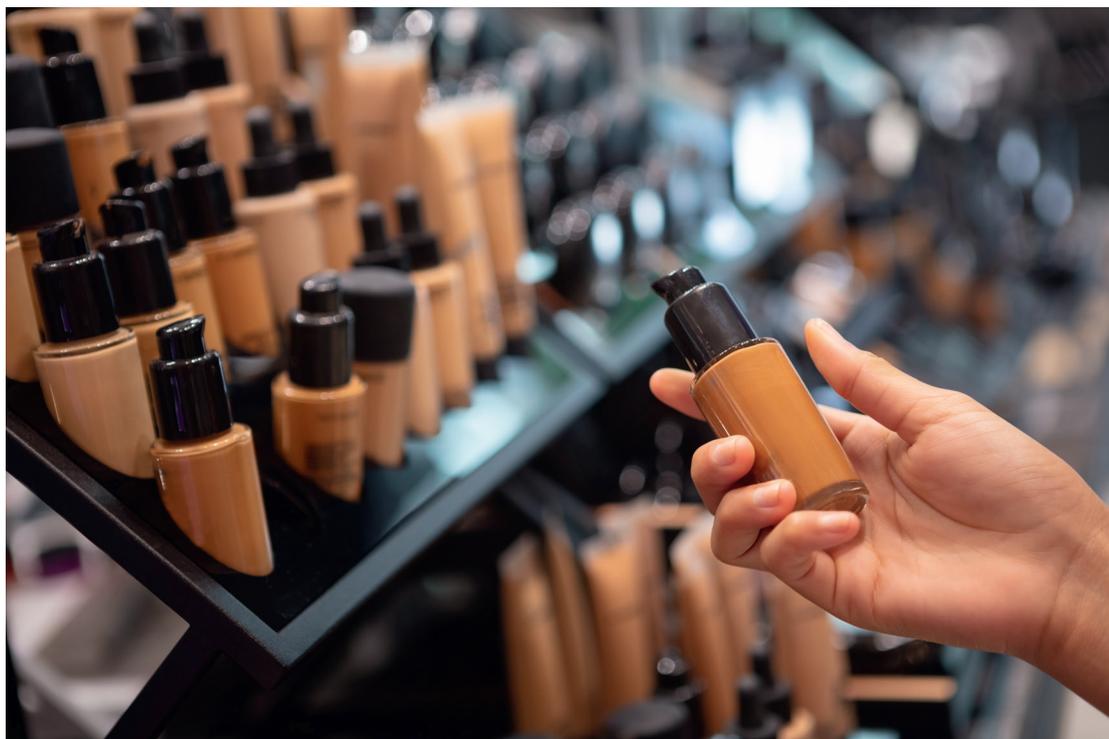
17 BB crèmes, 15 anticernes, 15 mascaras

### Provenance



### Gammes de prix

Les prix des BB crèmes s'échelonnent de 6 à 45 Euros, avec des contenants variant de 15 à 50 mL. Les anticernes coûtent entre 7 et 38 Euros, et ont une contenance comprise entre 1,5 et 15 mL. Les mascaras ont des prix allant de 9,99 à 39 Euros, et une contenance de 6 à 14 mL.



Nous avons procédé à une analyse d'étiquettes experte de 47 produits, assortie d'une revue de littérature scientifique, à la recherche d'ingrédients problématiques.

## Décryptage des listes d'ingrédients

Nous avons réalisé une **analyse d'étiquettes experte** assortie d'une **revue de littérature scientifique**. L'objectif de notre enquête a été de vérifier la présence de substances problématiques pour la santé (et l'environnement) dans les 47 produits que nous avons sélectionnés.

Nous avons donc examiné les principaux ingrédients présents dans les trois catégories de produits à la recherche d'ingrédients suspectés de propriétés de perturbation endocrinienne, de nanoparticules, d'allergènes et d'autres types d'ingrédients problématiques. Nous avons ainsi classé **37 ingrédients problématiques** en 3 catégories : **très préoccupant**, **préoccupant**, **assez préoccupant**, selon des critères basés sur l'examen des propriétés toxicologiques et écotoxicologiques des substances, privilégiant l'évitement du danger en amont sur la gestion (ou minimisation) du risque en aval.

Nous avons pris en compte les classifications et/ou communications des agences nationales et internationales (ECHA - Agence européenne des produits chimiques, ANSM - Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, SCCS - Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs, Danish EPA - Agence de protection de l'environnement danoise, etc.), les travaux de la Commission européenne ainsi que des publications scientifiques indépendantes disponibles sur des bases de données.

# Nos résultats

## 37 substances problématiques identifiées

Nous avons identifié 37 substances problématiques dans les 47 produits de notre enquête :  
13 *très préoccupantes*, 9 *préoccupantes* et 15 *assez préoccupantes*.



13 substances « très préoccupantes » (voir pp.24-29) : consensus scientifique de classification ou de dangers graves pour la santé dont CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique), PE (perturbateur endocrinien), PBT (persistant, bioaccumulable, toxique), neurotoxique ou avec des niveaux équivalents de préoccupation



9 substances « préoccupantes » (voir pp.30-33) : allergènes par contact, CMR, PBT ou PE suspectés mais pour lesquelles des doutes persistent sur la classification, et exigeant une approche de précaution



15 substances « assez préoccupantes » (voir pp.34-38) : soulevant des problèmes environnementaux ou des problèmes d'allergie ou pour lesquelles il n'existe pas assez de données

## Les BB crèmes, famille la plus problématique

Sur les 17 BB crèmes examinées, 6 contiennent au moins 10 substances problématiques, le record étant de 13 substances problématiques pour une référence. 10 BB crèmes contiennent au moins 5 substances très préoccupantes ou préoccupantes. Une seule BB Crème bio ne contient aucune substance très préoccupante ou préoccupante.

## Les résultats par famille de produits

- Sur les 15 anticernes de notre enquête, 5 contiennent au moins 5 substances problématiques. 2 contiennent 5 substances très préoccupantes, et 3 contiennent au moins 5 substances *très préoccupantes* ou *préoccupantes*.
- La famille des mascaras est celle qui contient le moins de substances problématiques, puisqu'aucun des 15 mascaras de notre enquête ne contient plus de 4 substances problématiques. Seuls 6 mascaras contiennent au moins 3 substances *très préoccupantes* ou *préoccupantes*. Trois références ne contiennent aucune substance problématique.
- Parmi les 13 substances *très préoccupantes* que nous avons identifiées, 7 sont des perturbateurs endocriniens : benzyl salicylate, BHT, butylphenyl methylpropional, ethylhexyl methoxycinnamate, ethylparabène, méthylparabène, octocrylène.
- 31 produits sur 47, soit plus de 80% contiennent au moins un ingrédient *très préoccupant*.
- 19 produits sur 47 contiennent au moins 5 substances problématiques.
- 36 produits sur 47 contiennent des ingrédients de la famille des plastiques, tels que nylon, polyacrylates, silicones, etc. interdits uniquement en cosmétique bio.
- Les produits bio de notre enquête sont globalement uniquement concernés par la problématique du dioxyde de titane et d'allergènes de parfums à étiquetage obligatoire.
- Le dioxyde de titane non nanoparticulaire apparaît dans 16 BB crèmes, 9 mascaras et tous les anticernes de notre enquête. Se pourrait-il que certains d'entre eux contiennent en réalité du dioxyde de titane nanoparticulaire ? La DGCCRF signale en effet régulièrement des défauts d'étiquetage des ingrédients nanoparticulaires lors de ses contrôles de produits cosmétiques.



31 produits sur 47, soit plus de 80 %, contiennent au moins un ingrédient que nous avons classé *très préoccupant*.

© iStock photos by Getty Images













## Perturbateurs endocriniens (PE) : toujours peu réglementés

Un PE est défini par l'OMS comme « **une substance ou un mélange exogène qui altère une/(des) fonction(s) du système endocrinien et cause en conséquence des effets néfastes sur la santé d'un organisme intact, sa descendance ou des (sous)populations** ». <sup>6</sup> Leur mise en cause dans de nombreuses maladies et troubles (cancers, diabète, obésité, troubles de la reproduction, du comportement, respiratoires, du développement, associée à leur caractère ubiquitaire, leurs effets à de très faibles doses et en mélanges, notamment lors de périodes critiques du développement, en font des substances à éviter, et à réglementer plus largement. Une réglementation des PE en cosmétique était prévue au niveau européen « *au plus tard le 11 janvier 2015* ». La Commission européenne a publié une Stratégie succincte en matière de PE <sup>7</sup> et un rapport sur les PE en cosmétique. <sup>8</sup> Par la suite, après consultation des Etats membres, elle a publié une liste prioritaire de 28 substances utilisées en cosmétique, à évaluer : groupe A (14 substances prioritaires pour l'évaluation <sup>9</sup>) et B (14 substances <sup>10</sup> pour lesquelles aucune évaluation n'a débuté, ou pour lesquelles le risque identifié porte sur l'environnement, et non la santé humaine). **Notre enquête montre la présence de 7 perturbateurs endocriniens dans les 13 substances que nous avons classées très préoccupantes. Ils sont souvent présents en mélanges.**

## Nanoparticules : le défaut d'étiquetage est-il courant ?

L'article 2 du règlement européen cosmétiques définit un nanomatériau comme : « **un matériau insoluble ou bio-persistant, fabriqué intentionnellement et se caractérisant par une ou plusieurs dimensions externes, ou une structure interne, sur une échelle de 1 à 100 nm** ».

La taille nanométrique des ingrédients leur donne des propriétés intéressantes qui justifient le recours qu'en font les fabricants de produits cosmétiques. Dans un avis de janvier 2021, le SCCS fait le point sur la sécurité de l'usage des nanomatériaux en cosmétique, et en cible certains comme prioritaires pour l'évaluation des risques. <sup>11</sup> Les autorités de contrôle (DGCCRF) et de sécurité (ANSM) nationales ont encore récemment rappelé aux fabricants leurs responsabilités en matière d'usage de nanomatériaux dans les cosmétiques, portant sur les **obligations d'étiquetage, la charge de la preuve ou encore la pertinence des méthodes d'analyse.**

**La présence de silice (non nanoparticulaire) est indiquée dans 10 BB crèmes, 6 anticernes et 7 mascaras de notre enquête.** Sa forme nanoparticulaire n'apparaît que dans 1 anticernes de notre enquête. On peut légitimement s'interroger, comme pour les autres composés nanoparticulaires, sur le respect de l'obligation d'étiquetage [nano] par les fabricants, d'autant que la DGCCRF fait



© iStock photos by Getty Images

Les ingrédients nanoparticulaires présents dans les cosmétiques, sont-ils tous étiquetés [nano] ? DGCCRF et ANSM ont récemment rappelé aux fabricants leurs obligations en la matière.

- 6 *Endocrine Disrupting Chemicals, Summary for Decision makers, Edited by Åke Bergman, Jerrold J. Heindel, Susan Jobling, Karen A. Kidd, R. Thomas Zoeller WHO/UNEP, 2012*
- 7 Communication de la Commission européenne, Vers un cadre complet de l'Union européenne en matière de perturbateurs endocriniens, COM 2018 (734) final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52018DC0734>
- 8 Rapport de la Commission européenne au Parlement et au Conseil européens, COM 2018 (739) final, Révision du règlement (CE) N°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques en ce qui concerne les substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0739&from=EN>
- 9 Benzophenone-3, acide kojique, 4-méthylbenzylidène camphor, propylparabène, triclosan, résorcinol, octocrylène, triclocarban, BHT, benzophenone, homosalate, benzyl salicylate, génistéine, daidzéine.
- 10 Butylparabène, BHA, ethylhexyl methoxycinnamate (EHMC)/octylmethoxycinnamate (OMC)/octinoxate, benzophenone-1, benzophenone-2, benzophenone-4, benzophenone-5, methylparabène, cyclopentasiloxane/decamethylcyclopentasiloxane/D5, cyclométhicone, acide salicylique, butylphenyl methylpropianol/BMHCA, triphenyl phosphate et deltaméthrine.
- 11 *Scientific advice on the safety of nanomaterials in cosmetics*, SCCS, janvier 2021, Corrigendum mars 2021, [https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_239.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_239.pdf)

sienne l'analyse du SCCS qui estime qu'en-dessous de 33,3 g/L, les nanomatériaux sont considérés comme insolubles, ce qui est le cas des silices, qui sont donc « susceptibles d'entrer dans la définition des nanomatériaux, si elles remplissent le critère de taille ».<sup>12</sup>

**Le dioxyde de titane non nanoparticulaire apparaît dans 16 BB crèmes, 9 mascaras et tous les anticernes de notre enquête.** Se pourrait-il que certains d'entre eux contiennent en réalité du dioxyde de titane nanoparticulaire ? La DGCCRF signale en effet régulièrement des défauts d'étiquetage des ingrédients nanoparticulaires lors de ses contrôles de produits cosmétiques.



© iStock photos by Getty Images

Un rapport rendu pour la Commission européenne en 2020 préconise d'élargir sans délai la liste des allergènes à indiquer obligatoirement sur les emballages des cosmétiques.

## Allergènes : un étiquetage et une réglementation à renforcer

Près de 2500 fragrances seraient utilisées en cosmétiques. Certaines fragrances allergènes sont interdites en cosmétique. 26 autres sont soumises à restrictions et obligatoirement mentionnées sur l'étiquette.<sup>13</sup> Le terme « parfum/fragrance » est lui obligatoire au-delà d'une certaine concentration. En 2012, le SCCS identifie 62 substances supplémentaires comme allergènes connus par contact pour l'être humain, et en cible 20 (12 substances chimiques et 8 extraits naturels) comme particulièrement préoccupantes,<sup>14</sup> demandant leur étiquetage obligatoire, y compris pour leurs dérivés. Trois particulièrement préoccupantes, déjà soumises à restriction, le HICC, l'atranol et le chloroatranol sont

totallement interdites depuis le 23 août 2021. Un rapport rendu pour le compte de la Commission européenne en novembre 2020<sup>15</sup> préconise d'élargir sans délai la liste des allergènes à indiquer, suivant l'avis du SCCS, que ce soit sur les emballages, le produit ou bien par voie numérique. **Notre enquête révèle la présence de nombreux allergènes que nous considérons assez préoccupants, souvent présents en mélanges, dans un très grand nombre de BB crèmes notamment.**

## (Micro)plastiques : trop présents dans les produits !

**Nylon, polyéthylène, polyuréthane, polyacrylates, silicones... nous avons identifié dans les produits de notre sélection environ une cinquantaine de polymères de synthèse.** Ces matières microplastiques, interdites en cosmétique bio remplissent des fonctions diverses : agent filmogène, contrôle de la viscosité, agent fixant d'autres ingrédients, opacifiant, etc. Leur usage est courant comme l'atteste un rapport de 2015.<sup>16</sup> Les émissions de microplastiques constituent une menace majeure pour l'environnement aquatique dans lequel ils s'accumulent et persistent durant des décennies. Ils envahissent la chaîne alimentaire, créent des atteintes irréversibles à la faune marine et véhiculent d'autres polluants persistants. Leur présence dans notre alimentation<sup>17</sup> et notre corps a fait l'objet de plusieurs études scientifiques, avec des conséquences pour la santé<sup>18</sup> encore peu évaluées.

12 Note d'information pour l'application de la définition des nanomatériaux dans le cadre du règlement (CE) N°1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, DGCCRF/ANSM, 5 juillet 2021, <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/la-dgccrf-et-lansm-publient-une-note-dinformation-relative-la-definition-des-nanomateriaux>

13 Annexe III, entrées 67 à 92 de l'actuel règlement cosmétiques. Il s'agit de : amyl cinnamal, amyl cinnamal alcohol, anise alcohol, benzyl benzoate, benzyl cinnamate, benzyl salicylate, butylphenyl methylpropional, cinnamal, cinnamyl alcohol, citral, citronellol, coumarin, eugenol, farnesol, geraniol, hexyl cinnamal, HICC (hydroxysohexyl carboxaldehyde), hydroxycitronellal, isoeugenol, alpha-isomethyl ionone, (DL)-limonene, linalool, methyl 2-octynoate, evernia furfuracea extract (tree moss extract), evernia prunastri extract (oak moss extract).

14 Les 12 substances sont : cinnamal, cinnamyl alcohol, citral, coumarin, eugenol, farnesol, geraniol, hydroxycitronellal, HICC, isoeugenol, limonene, linalool.

15 *Impact assessment study on fragrance labelling on cosmetic products, final report*, novembre 2020, VVA, Ecorys, ConPolicy, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/71005243-433b-11eb-b27b-01aa75ed71a1/language-en>

16 *Plastic in cosmetics*, UNEP, 2015, [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/9664/-Plastic\\_in\\_cosmetics\\_Are\\_we\\_polluting\\_the\\_environment\\_through\\_our\\_personal\\_care\\_-2015Plas.pdf](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/9664/-Plastic_in_cosmetics_Are_we_polluting_the_environment_through_our_personal_care_-2015Plas.pdf)

17 Sur leur présence dans les fruits de mer, voir notamment : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30116998/>

18 *Environmental exposure to microplastics: An overview on possible human health effects*, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31733547/>



Afin d'éviter les rejets dans l'environnement, un projet d'interdiction des microplastiques dans certains produits devrait aboutir très prochainement dans l'UE. Les cosmétiques sont aussi concernés.

Au niveau réglementaire, après une première interdiction des microbilles de polystyrène dans les cosmétiques exfoliants, un projet d'interdiction des microplastiques devrait aboutir très prochainement dans l'UE<sup>19</sup> : il concerne les microplastiques définis comme inférieurs à 5 mm, non solubles dans l'eau et non dégradables, présents dans des produits dont l'usage implique le rejet dans l'environnement. Un collectif d'ONG dont Wecf<sup>20</sup> a demandé à la Commission européenne de réduire les délais de transition qui seraient accordés au secteur cosmétique, où les services rendus par les microplastiques ne sont pas essentiels et disposent d'alternatives plus écologiques.

Nous avons identifié une cinquantaine d'ingrédients plastiques dans 36 des 47 produits de notre enquête.

## Talc : de nouvelles données incitent à la prudence

Le talc utilisé en cosmétique peut être d'origine naturelle ou synthétique. La poudre de talc d'origine naturelle, très couramment utilisée (talc pour bébé, produits à base de poudre minérale, etc.) défraie aujourd'hui la chronique judiciaire aux Etats-Unis notamment, où de nombreuses femmes souffrant de cancers,<sup>21</sup> accusent des fabricants de cosmétiques d'avoir commercialisé du talc contenant de l'amiante, cancérigène, à l'origine de leurs pathologies. En effet, à l'état naturel, talc et amiante peuvent être présents dans les mêmes roches, entraînant des contaminations, qui ne font pas toujours l'objet de vérification ou de contrôle. Le CIRC classe le talc asbestiforme « cancérigène certain », l'usage périnéal du talc comme « peut-être cancérigène » et le talc qui ne contient pas d'amiante comme « ne pouvant être classé quant à sa cancérigénicité pour l'être humain ».

En outre, le talc peut également être irritant par inhalation. L'entreprise *Johnson & Johnson* a ainsi été condamnée à verser des dommages et intérêts à hauteur de 2,1 milliards de dollars. **Plusieurs géants du secteur sont ainsi prêts à renoncer au talc dans leurs produits**,<sup>22</sup> alors que 139 350 tonnes de talc environ ont été consommées dans le monde en 2020. En avril 2021, Santé Canada a proposé une mise à jour de son approche de gestion des risques du talc, par une modification de la Liste critique des ingrédients des cosmétiques, et des mesures pour réduire les expositions au talc via certains produits de santé et médicaments sans ordonnance provoquant une exposition par inhalation ou périnéale. Les produits cosmétiques qui ne sont pas disponibles sous forme de poudre (comme ceux de notre enquête) ne présentent bien sûr pas de risque d'exposition par voie d'inhalation.

**Bien que le risque d'inhalation soit exclu dans les BB crèmes, anticernes et mascaras - aucun n'étant disponible sous forme de poudre - nous avons noté la présence de talc dans un petit nombre de produits de notre enquête.**

19 <https://echa.europa.eu/hot-topics/microplastics> - <https://echa.europa.eu/-/scientific-committees-eu-wide-restriction-best-way-to-reduce-microplastic-pollution>

20 <https://eeb.org/library/ngo-position-on-eu-restriction-of-microplastic/>

21 *US Supreme Court rejects J&J talc cancer case appeal*, 1 juin 2021, BBC News, <https://www.bbc.com/news/business-57322979>

22 Les géants de la cosmétique prêts à renoncer à la poudre de talc accusée d'être un cancérigène, *L'Usine nouvelle*, juin 2020, <https://www.usinenouvelle.com/article/les-geants-de-la-cosmetique-prets-a-renoncer-a-la-poudre-de-talc-accusee-d-etre-un-cancerigene-N973546>

# Nos demandes

## Interdire certains ingrédients sans tarder

Nous demandons l'interdiction dans les cosmétiques des ingrédients suivants, que nous avons classés *très préoccupants* : les perturbateurs endocriniens benzyl salicylate, BHT, butylphenyl methylpropional, ethylhexyl methoxycinnamate, ethylparabène, méthylparabène, octocrylène, ainsi que les silicones hexa et penta-siloxane.

## Concevoir des produits sans danger pour la santé et les écosystèmes

Nous demandons aux fabricants de concevoir des produits cosmétiques à la fois sans danger pour la santé et éco-conçus (sans danger pour les écosystèmes), de substituer les composés problématiques par anticipation, et de mieux intégrer une approche de précaution.

## Réglementer les perturbateurs endocriniens

Nous demandons que soit accélérée la réglementation par l'UE des **28 perturbateurs endocriniens avérés ou suspectés utilisés en cosmétique et identifiés par elle comme prioritaires**. Depuis un an, les progrès n'ont pas été suffisants.



## Signaler la présence de perturbateurs endocriniens par un logo pour les femmes enceintes

Dans l'attente de l'interdiction des perturbateurs endocriniens, nous réitérons notre demande de signaler leur présence dans les cosmétiques par un logo mettant en garde les femmes enceintes, similaire à celui existant pour l'alcool. En effet, la grossesse est une période particulièrement vulnérable en matière d'exposition à ces substances.



© iStock photos by Getty Images

Nous demandons que la réglementation des 28 perturbateurs endocriniens, dont l'évaluation a été jugée prioritaire par la Commission européenne, progresse rapidement.

## Etiqueter correctement les ingrédients nanoparticulaires

DGCCRF et ANSM ont récemment rappelé aux fabricants leurs responsabilités en matière d'usage de nanomatériaux dans les cosmétiques, portant sur les obligations d'étiquetage, la charge de la preuve ou encore la pertinence des méthodes d'analyse. Nous soutenons ces demandes, en particulier concernant l'étiquetage obligatoire des composés nanoparticulaires. Dioxyde de titane, silice, styrene acrylate copolymer par exemple - identifiés sous leur forme nanoparticulaire comme prioritaires pour l'évaluation des risques par le SCCS - sont présents dans plusieurs produits de notre enquête, sans être étiquetés [nano]. **Sont-ils correctement étiquetés comme l'exige la réglementation ?**

## Remplacer rapidement les ingrédients plastiques

Notre enquête confirme l'usage de près d'une cinquantaine de plastiques divers dans un très grand nombre de produits de maquillage. Devant les données sur leurs effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques et les craintes d'effets potentiels sur la santé du fait notamment de leur contamination de la chaîne alimentaire, **nous demandons à l'ensemble des fabricants de prévoir rapidement leur restriction et leur substitution par précaution.**

## Substituer le talc dans l'ensemble des cosmétiques

Les récentes données sur le talc d'origine naturelle, pouvant parfois être contaminé par de l'amiante, nous incitent à demander **sa substitution dans l'ensemble des cosmétiques**, au vu des incertitudes existantes, ou à défaut, **la mise en œuvre d'un contrôle plus strict de sa composition**, comme certains fabricants s'y sont déjà engagés.

## Renforcer la réglementation pour une meilleure protection

Nous demandons une **réglementation par famille de substances/substances à la structure similaire**, afin d'éviter les substitutions regrettables, et d'accélérer les évaluations, comme le recommande l'ECHA<sup>23</sup>. L'exemple des siloxanes est une bonne initiative.



© iStock photos by Getty Images

Nous avons constaté à plusieurs reprises que la liste des ingrédients INCI était indiquée sur l'emballage ou le produit lui-même en caractères illisibles ou trop petits.

## Mieux évaluer les produits et ingrédients cosmétiques

Si les données sur l'innocuité d'une substance sont insuffisantes, la substance ne doit pas être autorisée. La recherche doit se poursuivre jusqu'à ce que des doutes majeurs soient levés. Les **effets des mélanges de substances** devraient être systématiquement recherchés : l'évaluation d'une substance individuelle ne correspondant pas à l'exposition réelle.

## Relancer les travaux « cosmétiques » de l'ANSM avec l'appui de l'ANSES

Nous demandons que l'ANSM reprenne le cours de son travail sur les ingrédients cosmétiques, singulièrement laissé de côté au cours de la dernière décennie, malgré des données constantes sur certaines **préoccupations (allergènes par exemple) et des inquiétudes renforcées sur d'autres aspects sanitaires (perturbateurs endocriniens notamment)**.

## Informé le consommateur de manière compréhensible

L'article 19.1 du règlement cosmétiques précise que l'information, notamment le nom des ingrédients, doit être indiquée « *en caractères indélébiles, facilement visibles et lisibles* ». Alors que les appellations INCI des ingrédients (souvent en anglais ou latin) sont déjà largement incompréhensibles pour le grand public, nous avons constaté à maintes reprises des caractères illisibles, trop petits, sur un fond de couleur non contrasté, que ce soit sur les emballages ou les produits eux-mêmes. De rares marques indiquent en outre la fonction et le nom « courant » de l'ingrédient sur l'emballage, facilitant d'autant la compréhension lors de l'achat : ceci est plus accessible que les seules informations en ligne sur les sites des marques.

## Renforcer les contrôles pour faire appliquer la réglementation

En France, la DGCCRF et l'ANSM doivent renforcer leurs **contrôles sur la composition des produits**. Davantage de moyens doivent être alloués. Les contrôles doivent être fréquents et les fraudes sanctionnées de manière dissuasive, par exemple en dévoilant les marques des produits concernés.



© iStock photos by Getty Images

Notre enquête confirme la présence de près d'une quarantaine de plastiques divers dans un très grand nombre de produits de maquillage.

23 <https://echa.europa.eu/fr/-/grouping-of-chemicals-speeds-up-regulatory-action>

# Pour aller plus loin

## La réglementation des cosmétiques



© iStock photos by Getty Images

Les produits de maquillage sont soumis au règlement européen « cosmétiques ».

BB crèmes, anticernes et mascaras sont soumis au règlement européen cosmétique (CE) N°1223/2009.<sup>24</sup> Il fixe des règles de sécurité des produits, de composition, d'évaluation, d'étiquetage, etc. Le responsable de la mise sur le marché du produit (le fabricant) doit conserver un dossier d'information sur le produit, incluant des données de sécurité. L'évaluation des cosmétiques par voie d'expérimentation animale est en principe interdite. Un Etat membre peut cependant demander une dérogation à cette règle si un ingrédient suscite de graves préoccupations.

### Evaluation des ingrédients et cosmétovigilance

C'est le SCCS qui rend des avis sur la sécurité de tel ou tel ingrédient, le pourcentage qui devrait être autorisé et les risques liés à son usage : il éclaire la Commission européenne qui révisé la réglementation existante, en autorisant, restreignant ou interdisant certains ingrédients. Il faut plusieurs années avant que les avis du SCCS ne soient traduits dans le champ réglementaire. En complément, les autorités nationales (en France, l'ANSM), mènent une cosmétovigilance une fois les produits commercialisés,

pour surveiller les effets indésirables éventuels provoqués par le produit. Après analyse d'éventuels effets indésirables déclarés, l'ANSM peut rendre des avis et émettre des recommandations.<sup>25</sup>

### Interdiction et restriction de certains ingrédients jugés dangereux

Le règlement cosmétiques a pour particularité de lister dans ses annexes à la fois les ingrédients interdits, ceux encadrés par des restrictions, et ceux autorisés pour certaines fonctions (colorants, conservateurs, filtres UV). Un même ingrédient peut avoir plusieurs fonctions. Un grand nombre d'ingrédients autorisés pour d'autres fonctions, ne sont donc pas inscrits dans les annexes, qui sont régulièrement mises à jour.

#### Sont actuellement interdits ou soumis à restriction :

- Annexe II : 1644 ingrédients interdits
- Annexe III : 320 ingrédients soumis à restriction

#### Sont autorisés :

- Annexe IV : 153 colorants
- Annexe V : 60 conservateurs
- Annexe VI : 32 filtres UV

Les substances interdites présentes non intentionnellement sous forme de traces sont autorisées, tant qu'elles ne remettent pas en cause la sécurité du produit.

### CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) : Interdits en principe sauf dérogations

Les CMR sont des substances classées cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques. Les ingrédients classés CMR en catégorie 1 ou 2 sont en principe interdits dans les cosmétiques.<sup>26</sup> La réglementation prévoit cependant des dérogations sous certaines conditions, notamment si le SCCS juge l'ingrédient sûr. En 2019, la Commission européenne a mis à jour l'annexe II pour y intégrer l'ensemble des substances classées CMR.

<sup>24</sup> Règlement relatif aux cosmétiques CE N°1223/2009, édition consolidée au 16 juin 2021, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02009R1223-20210617>

<sup>25</sup> <https://ansm.sante.fr/qui-sommes-nous/nos-missions/assurer-la-securite-des-produits-de-sante/p/organiser-les-vigilances#cosmetovigilance>

<sup>26</sup> *Ibid.*, Article 15

# Principaux types d'ingrédients par famille de produits

Voici les principaux ingrédients dans chaque famille de produits<sup>27</sup> :

## BB crèmes :

- eau (souvent thermale ou déminéralisée)
- émoullissants (pour relâcher et adoucir la peau)
- pigments (pour colorer les produits, d'origine minérale le plus souvent) indiqués par CI (*Color Index*) suivi de 5 chiffres correspondant au pigment comme 77499 pour les oxydes de fer, etc.
- émulsionnants
- humectants
- stabilisants
- filtres UV (minéraux ou chimiques ou en combinaison)
- conservateurs
- parfums, etc.

## Anticernes :

- pigments
- agents matifiants
- hydratants
- correcteurs de lumière
- parfums, etc.

## Mascaras :

- eau
- cires minérales et/ou naturelles pour rendre les émulsions élastiques
- huiles minérales pour la consistance
- émulsifiants et épaississeurs
- conservateurs
- pigments
- parfums, etc.



INGRÉDIENTS	DÉCRYPTAGE
AQUA / WATER / EAU	Eau purifiée
HAMAMELIS VIRGINIANA (WITCH HAZEL) LEAF WATER**	Eau florale d'Hamamélis bio astringente <sup>1</sup>
COCO-CAPRYLATE / CAPRATE, DICAPRYLYL ETHER	Émoullissants d'origine naturelle permettant d'adoucir la peau
TITANIUM DIOXIDE (CI77891)	Pigment d'origine naturelle
DICAPRYLYL CARBONATE	Émoullissant d'origine naturelle permettant d'adoucir la peau
POLYGLYCERYL-2 DIPOLYHYDROXYSTEARATE	Émulsionnant d'origine naturelle
HYDROGENATED CASTOR OIL	Agent de consistance d'origine naturelle
CI 77492 (IRON OXIDES)	Pigment d'origine naturelle
ACACIA DECURRENS / JOJOBA / SUNFLOWER SEED WAX	Cire d'Acacia, de Jojoba et de Tournesol, hydratantes <sup>1</sup>
POLYGLYCERYL-3 ESTERS	
BUTYROSPERMUM PARKII (SHEA) BUTTER**	Beurre de Karité bio équitable hydratant <sup>1</sup> et protecteur <sup>2</sup>
ORYZA SATIVA (RICE) POWDER**	Poudre de Riz bio absorbante <sup>2</sup> d'origine végétale
POLYGLYCERYL-3 DIISOSTEARATE	Émulsionnant d'origine naturelle

Extrait d'une liste d'ingrédients INCI sur l'emballage d'une BB crème, assortie de leur correspondance en français, ce qui permet au consommateur de décrypter la signification des ingrédients et leur fonction.

© Wecf France

27 Liste non exhaustive, basée sur les informations relayées par plusieurs marques et sites d'information : <https://cosmeticobs.com/fr/articles/apprendre-a-lire-les-etiquettes-4/la-liste-des-ingredients-78>  
<https://www.beaute-test.com/mag/article-composition-loupe-mascara-volume-chanel.php>  
<https://cosmetiques.ooreka.fr/astuce/voir/454899/anti-cernes>  
<https://fr.erborian.com/composition-bb-creme-erborian/>

## Nombre de substances problématiques par famille de produits

	Nombre de produits contenant la substance		
	BB crèmes	Anticernes	Mascaras
<b>● Substances très préoccupantes</b>			
Benzyl Salicylate	2	1	
BHT	6	1	5
Butylphenyl Methylproponial	3	1	
Cyclomethicone	1		
Cyclohexasiloxane	2	1	
Cyclopentasiloxane	4	5	1
Dioxyde de titane [nano]	3	2	
Ethylhexyl Methoxycinnamate	6	1	
Ethylparaben		1	
Methylparaben	1	1	1
Octocrylène	3		
Oxyde de zinc (nano)	1	1	
Phenoxyethanol	11	7	7
<b>● Substances préoccupantes</b>			
Benzyl alcohol	3	4	3
Bis-ethylhexyloxyphenol Methoxyphenyl Triazine	3		
Black [nano] (CI 77266)			1
Butyl Methoxydibenzoylmethane	4		
Diethylhexyl Butamido Triazone	1		
Dioxyde de titane	16	15	9
MBBT [nano]	1		
Silice [nano]		1	
Talc	3	5	
<b>● Substances assez préoccupantes</b>			
Benzyl benzoate	2		
Chlorphenesin	4	4	
Citral	3	1	1
Citronellol	5	1	
Diethylamino hydroxybenzoyl hexyl benzoate	1		
Drometrisole Trisiloxane	1		
Ethylhexyl salicylate	1		
Ethylhexyl triazone	1		
Eugenol	1		
Geraniol	5	1	
Hexyl cinnamal	2		
Limonene	7	1	1
Linalool	6	1	1
Parfum/fragrance	16	2	2
Terephthalidilene dicamphor sulfonic acid	1		
○ Ingrédients de la famille des plastiques			
Polymères	12	13	11

# Le classement des 37 substances problématiques

## Benzyl Salicylate

**Présence :** 2 BB crèmes, 1 anticernes

**Fonction :** fragrance, absorbant UV

**Famille :** salicylates

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Annexe III, entrée 75, soumis à restriction (allergène), étiquetage obligatoire si concentration > 0,001% dans les produits non rincés et > 0,01% dans les produits rincés.
- L'acide salicylique (molécule-mère du benzyl salicylate) est dans le groupe B des PE prioritaires à évaluer en cosmétique (UE), et l'homosalate (un autre salicylate) dans le groupe A.

**Dangers pour la santé :**

- PE suspecté. Activité oestrogénique serait plus forte que le bisphénol A, activité anti-androgénique suspectée, effets tératogènes mentionnés chez le rat.
- Sensibilisant (1B), irritant oculaire, peut provoquer réactions allergiques cutanées.

**Dangers pour l'environnement :**

- Nocif pour la vie aquatique avec effets à long terme. Comme d'autres salicylates, écotoxique pour la flore et les invertébrés marins. Présence répandue dans l'environnement côtier (Mer Noire, Antarctique, lagune vénitienne), dans les eaux et sédiments continentaux et bassins fluviaux japonais.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.003.876>  
[https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products\\_en](https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products_en)  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19338011/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/22197706/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/16911836/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30359701/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34029729/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28351805/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27267717/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/21429641/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33744517/>

Très  
préoccupant,  
à interdire

## BHT

**Butylated Hydroxytoluene ou 2,6-di-tert-butyl-p-cresol**

**Présence :** 6 BB crèmes, 1 anticernes, 5 mascaras

**Fonction :** agent stabilisant (antioxydant)

**Famille :** composés phénoliques

**Réglementation :**

- Cosmétiques : non mentionné dans les annexes du règlement
- Groupe A de la liste prioritaire de la Commission européenne des PE à évaluer en cosmétiques

**Dangers pour la santé :**

- Propriétés PE en cours d'examen (REACH). Evaluation par la France (ANSES) toujours en cours. PE suspecté (effets oestrogéniques seul ou en mélange), PE selon la liste SIN (ChemSec). Toxique sur cellules testiculaires de souris. Perturbe la stéroïdogénèse in vitro.
- Imprégnation de la population faible dans une cohorte de jeunes allemands et très élevée dans une étude menée au Japon, en Inde et aux USA. Détekté dans des poussières domestiques (étude canadienne), ainsi que plusieurs sous-produits de sa dégradation.

**Dangers pour l'environnement :**

- Potentiel élevé à très élevé pour la bioaccumulation.
- Ecotoxicité accrue du produit de dégradation finale du BHT en milieu aquatique. Mis en cause dans une perturbation de la régulation de la dopamine associée à une hyperactivité chez la larve du poisson zèbre.

**Sources :**

[https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products\\_en](https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products_en)  
<https://www.anses.fr/fr/system/files/REACH2016RE0001.pdf>  
<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.004.439> et <https://www.echa.europa.eu/ed-assessment>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31677866b>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29236469>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/32387881>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31029976>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/30954820>  
<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/Butylated-hydroxytoluene#section=Toxicity>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31606662>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31780362>  
<https://sinsearch.chemsec.org/chemical/128-37-0>



### Dangers pour l'environnement :

- Selon la classification GHS, nocif pour l'environnement aquatique avec des effets à long terme.

## **Cyclopentasiloxane** ou D5 ou Dodécaméthylcyclopentasiloxane

**Présence :** 4 BB crèmes, 5 anticernes, 1 mascara

**Fonction :** émoullient, utilisé pour faciliter l'étalement des produits sur la peau notamment.

**Famille :** siloxanes (silicones)

### Réglementation :

- Cosmétiques : cyclotérasiloxane (D4) et cyclopentasiloxane (D5) interdits (moins de 0,1% en poids du produit fini pour chacun) dans les cosmétiques à rincer en raison de leur dangerosité pour l'environnement.
- REACH : Liste candidate au classement SVHC car PBT (persistant, bioaccumulable, toxique).

### Dangers pour la santé :

- Classée PBT selon l'ECHA. Mêmes inquiétudes que pour le cyclohexasiloxane.

### Dangers pour l'environnement :

- Selon la classification GHS, nocif pour l'environnement aquatique avec des effets à long terme.

#### Sources :

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.007.969>  
<https://echa.europa.eu/registry-of-restriction-intentions/-/dislist/details/0b0236e181a55ade>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29042087/?from\\_term=D6+siloxane+environment&from\\_pos=5](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29042087/?from_term=D6+siloxane+environment&from_pos=5)  
<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/10913#section=GHS-Classification>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32599732/>

## **Dioxyde de titane nanoparticulaire** ou titanium dioxide [nano] ou CI 77891

**Présence :** 3 BB crèmes, 2 anticernes

**Fonction :** filtre UV ou colorant

**Famille :** oxyde métallique

### Réglementation :

- Cosmétiques : Filtre UV : Annexe VI, entrée 27, autorisé à hauteur maximale de 25% dans les produits finis. En cas de mélange de formes nanos/non nanos, le même pourcentage total maximum de 25% est autorisé. Interdiction dans les produits pouvant conduire à une exposition pulmonaire par inhalation. Etiquetage obligatoire avec le suffixe [nano]. Les allégations « sans nanomatériaux » ou « sans dioxyde de titane » ne sont pas autorisées. Colorant : Annexe IV, entrée 147. Critères de pureté exigés.
- Alimentation : voir plus haut.

### Dangers pour la santé :

- Cancérogène possible (catégorie 2) par inhalation.
- Mis en cause dans : stress oxydatif cellulaire, inflammation, génotoxicité (atteinte à l'ADN), modifications métaboliques et cancérogénèse potentielle.
- Suspicion de pénétration cutanée en particulier sur peau lésée. Les nanoparticules de dioxyde de titane sont capables de passer dans le sang depuis l'intestin, pour s'accumuler dans des organes tels que le foie ou la rate.
- Présence détectée dans le placenta et le cerveau de souris exposées pendant la grossesse, sans observer d'impacts sur le développement de leur progéniture. Soupçon de neurotoxicité chez la descendance de souris exposées.
- Les nanoparticules de dioxyde de titane de l'additif alimentaire E171 peuvent traverser le placenta et atteindre l'environnement fœtal.
- Effet complexe sur la barrière hémato-encéphalique du cerveau chez des individus âgés malgré l'absence de nanoparticules dans le cerveau lui-même.
- Recommandation émise par le Haut Conseil pour la Santé Publique (HCSP) sur la protection des travailleurs et des riverains des sites de production des nanoparticules de dioxyde de titane.

#### Sources :

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.033.327>  
<https://europepmc.org/article/med/31596227>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26996620>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26554951>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31319864>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28884517>  
<http://www.theses.fr/2016SACLS097>  
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=663>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26901391/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25842999/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29614472>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29801220>  
<https://www.inrae.fr/actualites/nanoparticules-dioxyde-titane-e171-traverse-barriere-placentaire>

**Dangers pour l'environnement :**

- Effets toxiques sur certaines espèces marines sans observer d'impacts à l'échelle trophique (écosystème). Effets synergiques avec d'autres polluants marins ne permettent pas de faire de conclusion systématique. Augmentation de la bioaccumulation de l'arsenic observée en présence de nanoparticules de dioxyde de titane.

## **Ethylhexyl methoxycinnamate** ou octylmethoxycinnamate (OMC) ou octinoxate

**Présence :** 6 BB crèmes, 1 anticernes

**Fonction :** filtre UV / absorbant UV / fragrance

**Famille :** cinnamates

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Filtre UV : Annexe VI entrée 12. Autorisé à hauteur maximale de 10%.
- Groupe B de la liste de la Commission européenne des PE prioritaires à évaluer en cosmétique.

**Dangers pour la santé :**

- ECHA : évaluation de son caractère PBT en cours (Allemagne).
- PE : évaluation du caractère PE en cours (Allemagne), liste SIN (*ChemSec*).
- PE : Effets suspectés sur système thyroïdien (vertébrés) avec effets sur le développement du cerveau et de l'appareil de reproduction, récepteurs des œstrogènes, autres fonctions hormonales. Effets potentiellement transmissibles à la génération suivante. Neurotoxicité.
- Imprégnation humaine : métabolites retrouvés dans les urines. Niveau d'imprégnation pourrait s'avérer critique pour le système thyroïdien chez les jeunes enfants (<4 ans). Inquiétudes sur l'exposition des enfants aux substances potentiellement plus toxiques issues de l'interaction du chlore des piscines avec les filtres UV.

**Dangers pour l'environnement :**

- Présent dans l'environnement marin côtier (baie de Hong-Kong par ex.).
- Bioaccumulation dans la chaîne alimentaire marine et des bassins fluviaux.
- Effets sur la reproduction (invertébrés aquatiques), ou effets hormonaux multiples (poissons).

## **Ethylparaben et Methylparaben**

**Ethylparaben ou ethyl 4-hydroxybenzoate - Methylparaben ou Methyl 4-hydroxybenzoate**

**Présence :**

**Ethylparaben :** 1 anticernes

**Methylparaben :** 1 BB crème, 1 anticernes, 1 mascara

**Fonction :** conservateurs

**Famille :** parabènes (parahydroxybenzoates d'alkyle)

**Réglementation :**

- Cosmétique : conservateurs, annexe V, entrée 12 du règlement. Autorisés à hauteur maximale de 0,4% (individuellement) et 0,8% en mélange avec d'autres composés de leur sous-catégorie.

**Dangers pour la santé :**

- Parabènes (général) : mis en cause dans des tumeurs mammaires, pour effets oestrogéniques, néanmoins usage considéré sûr en cosmétique par experts américains (2008). Facteur de risque accru de cancer du sein selon étude récente. Retrouvés intacts et de manière accrue dans l'endomètre de patientes atteintes de cancer de l'endomètre (2019). Lien établi entre l'usage de produits cosmétiques ou la consommation de nourriture transformée et présence accrue de certains parabènes dans les urines.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.157.824>  
<https://echa.europa.eu/fr/pbt>  
<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4997468/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25454242>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31301543>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/30419393>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28959646>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31195281>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27088731>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27235899>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25777957>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22325435>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21356179>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34101210/>  
<https://sinsearch.chemsec.org/chemical/5466-77-3>

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.004.000>  
<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.002.532>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/14745841/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31918794/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19101832/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31463755/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30484673/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28181406/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32767590/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32845562/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30947048/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31927363/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30395803/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19101832/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30484673/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27121550/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31918794/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32845562/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31463755/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32158614/>

- Evaluation des effets PE en cours (France) pour le methylparabène.
- Potentiel obésogène, effets oestrogéniques, anti-androgéniques (chez rongeur) des parabènes (métabolite commun).
- Effets potentiels sur la fertilité (mammifères).
- Présence de méthylparabène dans le méconium associée à naissance prématurée, plus faible poids de naissance, TDAH de l'enfant, dysfonctionnement des hormones thyroïdiennes de la mère.

#### **Dangers pour l'environnement :**

- Toxique pour la vie aquatique avec effets durables (ECHA). Effets sur la chaîne alimentaire marine (micro-crustacés, vers marins, poissons).

## **Octocrylène**

**Présence :** 3 BB crèmes

**Fonction :** filtre UV

**Famille :** cinnamates

#### **Réglementation :**

- Cosmétiques : filtre UV, annexe VI entrée 10 du règlement. Autorisé à hauteur maximale de 10%.
- Groupe A de la liste de la Commission européenne des PE prioritaires à évaluer en cosmétique.
- Interdiction des crèmes solaires contenant de l'octocrylène dans les Iles vierges américaines.

#### **Dangers pour la santé :**

- Evaluation PBT en cours (France).
- PE : Evaluation PE en cours (Danemark). Susceptible d'affecter le système thyroïdien, les récepteurs des œstrogènes et d'autres fonctions hormonales (vertébrés). Potentielle neurotoxicité selon certaines études.
- Retrouvé dans les fluides corporels ou les eaux usées des stations d'épuration. Inquiétudes sur l'exposition des enfants aux substances potentiellement plus toxiques issues de l'interaction du chlore des piscines avec les filtres UV.
- Pouvoir allergène reconnu par les sociétés médicales.
- L'octocrylène présent dans les cosmétiques se dégrade au sein même des flacons en un composé connu, cancérigène et perturbateur endocrinien : la benzophénone, selon une étude inédite récente.

#### **Dangers pour l'environnement :**

- Nocif avec des conséquences durables pour l'environnement aquatique (ECHA).
- Présence dans l'environnement marin côtier, bioaccumulation dans la chaîne alimentaire marine, effets sur la faune et la flore marines, ainsi que potentielles menaces pour l'aquaculture ou la préservation de la barrière de corail.

#### **Sources :**

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.025.683> et <https://echa.europa.eu/fr/pbt>  
[https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products\\_en](https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products_en)  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4997468/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28959646>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31302475>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29940357>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27088731>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31855634>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31610611>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/32290111>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/31252127>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/30904653>  
<https://www.lemoniteurdespharmacies.fr/revues/le-moniteur-des-pharmacies/article/n-2832/l-octocrylene-a-l-origine-d-allergies.html>  
<https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acs.chemrestox.0c00461>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33682414/>  
<https://www.cnrs.fr/fr/un-filtre-present-dans-de-nombreuses-cremes-solaires-se-transforme-en-un-compose-cancerigene>

## **Oxyde de zinc nanoparticulaire ou zinc oxide [nano]**

**Présence :** 1 BB crème, 1 anticernes

**Fonction :** filtre UV

**Famille :** oxyde métallique

#### **Réglementation :**

- Cosmétiques : Filtre UV, annexe VI, entrée 30a du règlement cosmétique. Autorisé à hauteur de 25% maximum. Interdiction dans les produits pouvant conduire à une exposition pulmonaire du consommateur par inhalation.

#### **Dangers pour la santé :**

- Classé nocif par ingestion.
- Selon l'ECHA peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
- Nocif en cas d'inhalation et endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

- Chez l'animal : exposition orale de souris induit changements pathologiques légers sur le cœur, le foie, la rate et les poumons et fonctionnement anormal des reins et du foie. Impacts sur l'apprentissage spatial et la capacité de mémoire chez rats traités.
- Exposition in vitro de cellules de mammifères induit cytotoxicité et dommages à l'ADN et aux chromosomes. Cytotoxicité sur les cellules testiculaires de souris, avec conséquences néfastes possibles pour la spermatogenèse et fertilité. Soupçons de génotoxicité avec ou sans mécanisme de stress oxydatif.

#### Dangers pour l'environnement :

- Très toxique pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long terme (CLP). Blanchissement du corail exposé.
- Impacts sur le fonctionnement des reins et du foie chez la carpe, et augmentation des lésions des branchies, du foie et des reins chez le gardon.
- Impacts sur la croissance des roseaux, leur teneur en chlorophylle et les mécanismes de photosynthèse et de transpiration.



## Phénoxyéthanol

**Présence :** 11 BB crèmes, 7 anticernes, 7 mascaras

**Fonction :** conservateur, biocide

**Famille :** éthers de glycol

#### Réglementation :

- Cosmétiques : Conservateur, Annexe V, entrée 29 du règlement européen cosmétiques, autorisé à hauteur maximale de 1% dans les produits cosmétiques finis.

#### Dangers pour la santé :

- En 2019, l'ANSM a demandé aux fabricants de préciser sur l'étiquetage des produits cosmétiques non rincés contenant du phénoxyéthanol (à l'exclusion des déodorants, des produits de coiffage et des produits de maquillage), qu'ils ne peuvent pas être utilisés sur le siège des enfants de 3 ans ou moins.
- Concentration de 1% jugée sûre y compris dans les produits pour enfants.
- L'élévation du métabolite du phénoxyéthanol dans les urines des femmes enceintes recueillies en début de grossesse serait associée à un allongement du délai nécessaire à concevoir, des modifications du niveau de plusieurs hormones stéroïdiennes dans le sang du cordon et des modifications d'un score de compréhension verbale (cohorte PELAGIE).
- Selon l'ECHA, nocif par ingestion et irritant oculaire sévère.

#### Dangers pour l'environnement :

- Une étude japonaise s'est penchée sur la contamination des rivières par divers agents antimicrobiens courants en cosmétique. Le phénoxyéthanol était l'une des substances les plus détectées.

#### Sources :

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.013.839>  
<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01480545.2018.1491987>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/32239865>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28126643/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3141872/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5066861/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25916659/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28126643/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29801220>  
<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0147651317305195>  
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969718301050>  
<https://www.biorxiv.org/content/10.1101/2020.04.08.031179v1>

#### Sources :

[https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_195.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_195.pdf)  
 ECHA, <https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.004.173>  
 ANSM, <https://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Concentration-de-phenoxyethanol-dans-les-produits-cosmetiques-Information-actualisee>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27740510>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24556546>

## Benzyl alcohol ou alcool benzylique

Préoccupant,  
à éviter par  
précaution

**Présence:** 3 BB crèmes, 4 anticernes, 3 mascaras

**Fonction:** fragrance et/ou conservateur

**Famille:** alcools

**Réglementation:**

- Cosmétiques : Parfum/solvant : Annexe III, entrée 45. Etiquetage obligatoire si présent à >0,001% dans les produits sans rinçage, et >0,01% dans les produits à rincer. Conservateur : Annexe V, entrée 34. Autorisé en concentration max 1%.
- Alimentaire : usage comme additif alimentaire jugé sûr par l'EFSA.

**Dangers pour la santé:**

- Nocif par ingestion et par inhalation (ECHA)
- Irritant oculaire connu
- Allergène
- Toxicité développementale chez l'embryon de poisson-clown : défauts cardiovasculaires, atteintes au développement du foie et perturbation neuronale.

**Sources:**

[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_102.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_102.pdf)  
<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.002.600>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/11766131>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32889257/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32626148/>

**Dangers pour l'environnement:**

- L'alcool benzylique peut être dérivé de synthèse pétrochimique mais aussi d'origine végétale, ce qui permet son utilisation en cosmétique bio.

## Bis-Ethylhexyloxyphenol Methoxyphenyl Triazine ou BEMT, ETH50, Tinosorb S

**Présence:** 3 BB crèmes

**Fonction:** filtre/absorbant UV

**Famille:** dérivé de triazines

**Réglementation:**

- Cosmétiques : Annexe VI (filtre UV), entrée 25. Autorisé à hauteur de 10% maximum.

**Dangers pour la santé:**

- Peu d'informations disponibles. Usage sous forme nanométrique indiqué, et donc réserves sur utilisation dans des sprays (SCCS).
- Serait persistant voire très persistant mais capacité de bioaccumulation n'est pas confirmée. Classements PBT et vPvB non retenus par l'ECHA lors de son enregistrement.

**Dangers pour l'environnement:**

- Peu de données ou de travaux de recherche disponibles sur l'écotoxicité, mais nocivité à long terme n'a pu être écartée ni confirmée. Pas d'écotoxicité même à fortes doses selon une étude récente.

**Sources:**

[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_070.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_070.pdf)  
<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.102.441>  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32290111/>

## Black 2 [nano] CI 77266 Black 2 [nano], Carbon Black [nano], noir de carbone

**Présence:** 1 mascara

**Fonction:** colorant

**Famille:** carbone élémentaire

**Réglementation:**

- Cosmétiques : Colorant, Annexe IV, entrées 126 (non nanoparticulaire) et 126a (nanoparticulaire), autorisés avec critères de puretés.
- Considéré parmi les nanoparticules utilisées en cosmétique à évaluer en priorité, mais sûr pour usages n'entraînant ni inhalation ni ingestion.

**Dangers pour la santé :**

- Signalé comme cancérigène à l'ECHA, mais non classé par elle. Classé 2B (peut-être cancérigène pour l'être humain) par le CIRC.
- Les nanoparticules de noir de carbone pourraient avoir un effet négatif au niveau cellulaire ou de l'organisme sur les animaux et les humains.



### **Butyl Methoxydibenzoylmethane ou avobenzone**

**Présence :** 4 BB crèmes

**Fonction :** filtre UV/absorbant UV

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Filtre UV, Annexe VI, entrée 8 du règlement. Autorisé à hauteur de 5% maximum.

**Dangers pour la santé :**

- Propriétés PBT en cours d'évaluation (ECHA)
- Très persistant. Suspecté de se bioaccumuler dans la chaîne alimentaire.
- PE : pourrait perturber le métabolisme et être obésogène.

**Dangers pour l'environnement :**

- Pourrait provoquer des dommages durables à l'environnement aquatique.
- Toxique pour la microflore et la microfaune marines, avec effet inhibiteur sur la croissance des plantes.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.014.191>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/17886070/>  
[https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_239.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_239.pdf)  
[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_144.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_144.pdf)  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30577125/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29095661/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32768857/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25266826/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31683435/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30903262/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30577125/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23106037/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30499089/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29680691/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7523398/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32076763/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32091294/>



### **Diethylhexyl Butamido Triazone ou iscotrizinol**

**Présence :** 1 BB crème

**Fonction :** filtre UV chimique

**Famille :** triazines

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Filtre UV, annexe VI, entrée 17 du règlement. Autorisé à hauteur de 10% maximum.

**Dangers pour la santé :**

- Propriétés PBT en cours d'examen (ECHA).
- Une étude récente comparant les effets sur le sperme humain de 29 filtres UV ne montre pas d'activité.

**Dangers pour l'environnement :**

- Peut provoquer des dommages durables à l'environnement aquatique (GHS).

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.067.779>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31016361/>  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/32290111>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/32018996>  
<https://europepmc.org/article/MED/34101210>



### **Dioxyde de titane ou titanium dioxide et/ou CI 77891 - en alimentaire : E 171**

*Nous avons classé le dioxyde de titane préoccupant, en nous basant sur la bonne foi des fabricants. Cependant, les autorités de contrôle signalent régulièrement le non-respect par certains fabricants de l'obligation d'étiquetage des composés nanoparticulaires. Des tests de produits cosmétiques (DGCCRF, ONG...) ont montré à plusieurs reprises que du dioxyde de titane non-étiqueté [nano] s'avère en réalité parfois nanoparticulaire.*

**Présence :** 16 BB crèmes, 15 anticernes, 9 mascaras

**Fonction :** filtre, absorbant UV et/ou pigment

**Famille :** oxyde métallique

### Réglementation :

- Cosmétiques : Filtre UV : Annexe VI, entrée 27. Autorisé à hauteur maximale de 25%. Colorant : Annexe IV, entrée 147. Critères de pureté exigés.
- Alimentation : interdit en France comme additif alimentaire. Prochainement interdit en Suisse. Toujours autorisé dans l'UE.

### Dangers pour la santé :

- Cancérogène possible (catégorie 2) par inhalation (sans précision sur sa forme nanoparticulaire ou non).
- L'EFSA a jugé en mai 2021 que le E 171 n'est plus sûr comme additif alimentaire et qu'un risque de génotoxicité ne peut être exclu. Elle ne peut plus établir de niveau sûr d'apport journalier.

### Dangers pour l'environnement :

- Effets toxiques sur certaines espèces marines sans observer d'impacts à l'échelle trophique (écosystème).

#### Sources :

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.033.327>  
<https://europepmc.org/article/med/31596227>  
<https://www.efsa.europa.eu/fr/news/titanium-dioxide-e171-no-longer-considered-safe-when-used-food-additive>

## ● MBBT (methylene bis-benzotriazolyl tetramethylbutylphenol) [nano]

**Présence :** 1 BB crème

**Fonction :** filtre UV chimique

### Réglementation :

- Cosmétiques : Filtre UV (forme nanoparticulaire ou non) autorisé à hauteur maximale de 10%. Interdiction dans produits pouvant conduire à une exposition pulmonaire par voie d'inhalation.
- Premier filtre solaire chimique commercialisé essentiellement sous forme nanométrique dans l'UE.

### Dangers pour la santé :

- Données sur toxicité par inhalation limitées mais effet inflammatoire sévère de particules microfines de MBBT sur les voies respiratoires.
- Faible absorption dermique. Possibilité de bioaccumulation suite à des usages répétés malgré une faible pénétration cutanée.
- Exposition au MBBT associée à des dermatites chez des sujets sensibles.

### Dangers pour l'environnement :

- Le MBBT (apparemment non-nano) ne semblait pas écotoxique.

#### Sources :

[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_168.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_168.pdf) <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26776753>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21504696>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/32290111>

## ● Silica [nano]

**Silica, silice amorphe, SAS**

**Présence :** 1 anticernes

**Fonction :** anti-agglomérant, absorbant, opacifiant

**Famille :** substance minérale

### Réglementation :

- Cosmétiques : pas de mention dans les annexes du règlement. Divers composés de silice sont utilisés en cosmétique, outre la silice sous sa forme non nanoparticulaire, présente dans un certain nombre de produits de notre enquête, tout comme d'autres composés de silice.
- Alimentaire : additif alimentaire E 551.

### Dangers pour la santé :

- Irritant oculaire, cutané et respiratoire.
- Les silylates, formes de silice enrobées de silicones (comme le silica dimethyl silylate retrouvé dans des produits de notre enquête) sont disponibles sous forme nanoparticulaire. Le SCCS considère qu'il ne peut pas se prononcer sur la sûreté des produits contenant des nanoparticules de silice, de silice hydratée ou de silylates de silice. Préoccupations fortes sur le caractère mutagène, génotoxique et l'absorption cutanée pour les silylates.

#### Sources :

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.210.970>  
<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.065.338>  
[https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_239.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_239.pdf)  
[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_175.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_175.pdf)  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25757481/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27287345/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25757481/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27699444/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26653985/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/22504169/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26778506/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23325795/>

- Cytotoxicité et génotoxicité in vitro sur des cellules pulmonaires de rongeurs de certaines formes de silice amorphe (INRS, comparaison de toxicité avec focus pour l'exposition respiratoire des travailleurs du secteur). [Ne pas confondre avec la silice cristalline, classée cancérigène pour l'être humain (CIRC) et mise en cause dans la silicose et le cancer broncho-pulmonaire, maladies auto-immunes, tuberculose, etc.].



## Talc

### ou silicate de magnésium hydraté

*A noter : les produits de notre enquête contenant du talc ne sont pas sous forme de poudre, ne sont pas inhalés et ne sont pas appliqués sur des zones intimes, ils ne présentent donc pas de risque potentiel de cancer qui serait lié à la présence de contaminants d'amiante. Il nous semblait cependant essentiel de mentionner les données à jour sur le talc.*

**Présence :** 3 BB crèmes, 5 anticernes

**Fonction :** anti-agglomérant, absorbant, opacifiant, agent de protection de la peau

**Famille :** silicates de magnésium (minéraux tels que mica, argile etc.)

#### Réglementation :

- Cosmétiques : Annexe III, entrée 59 du règlement. Obligation d'étiquetage avec mention « tenir à l'écart du nez et de la bouche de l'enfant » dans les produits cosmétiques en poudre en contenant destinés aux enfants de moins de 3 ans.

#### Dangers pour la santé :

- Talc : toxique par inhalation et irritant pour les voies respiratoires.
- Talc asbestiforme (contenant des traces d'amiante) : classé cancérigène certain (1) pour l'être humain par le CIRC.
- Une étude néerlandaise (2018) a recherché la présence d'amiante dans des cosmétiques mis sur le marché européen, et n'a trouvé de fibres cancérigènes que dans 0.9% des produits contenant du talc, concluant que l'industrie était capable de fournir du talc libre d'amiante. Les traces d'amiante sont plus courantes sur d'autres marchés (indien, nord-américain).
- Usage périnéal de poudre de talc classée cancérigène probable pour les ovaires (2B) par le CIRC.
- Une étude épidémiologique fait un lien entre usage régulier de talc (sans amiante) et incidence plus élevée de cancer de l'estomac.

#### Sources :

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.035.328>  
 IARC Monograph, Sup. 7, Vol. 42, 1987 : <https://publications.iarc.fr/Book-And-Report-Series/Iarc-Monographs-Supplements/Overall-Evaluations-Of-Carcinogenicity-An-Updating-Of-Iarc-Monographs-Volumes-1%E2%80%939342-1987>  
 IARC Monograph, Vol. 93, 2010 : <https://monographs.iarc.who.int/wp-content/uploads/2018/06/mono93.pdf>  
<https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications>  
<https://english.nvwa.nl/documents/consumers/products/cosmetics/documents/asbestos-in-cosmetic-products>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/4470924/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31868762/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31469695/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31095409/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32816595/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30823367/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30916419/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33281454/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33037108/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26227892/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28443200/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33119974/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/17886070/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32183579/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31609780/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29124998/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32224237/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32158038/>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31593652/>

## Benzyl benzoate

**Présence :** 2 BB crèmes

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** dérivé benzoïque

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Annexe III, entrée 85 du règlement. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits sans rinçage et à plus de 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :**

- Allergène.
- Signalé comme PBT à l'ECHA, mais non classé par elle.
- Néfaste en cas d'ingestion.

**Dangers pour l'environnement :**

- Très toxique pour les organismes aquatiques, avec effets à long terme.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.004.003>

Assez  
Préoccupant,  
à étudier

## Chlorphenesin

**Présence :** 4 BB crèmes, 4 anticernes

**Fonction :** conservateur, biocide

**Famille :** glycérol organochloré

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Conservateur, Annexe V, entrée 50 du règlement. Autorisé à hauteur maximale de 0,3%.

**Dangers pour la santé :**

- Irritant oculaire, cutané et respiratoire. Toxique pour des cellules indispensables à l'intégrité de la surface oculaire, dan des doses équivalentes à celles autorisées en cosmétique.
- Notifications comme PBT à l'ECHA.

**Dangers pour l'environnement :**

- Substance organochlorée donc susceptible de provoquer des dommages écologiques tant en amont à sa production qu'en aval pour son devenir dans l'environnement.
- N'appartient pas aux substances les plus détectées dans les contaminations de rivières (Japon).

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/registration-dossier/-/registered-dossier/22482/6/1>  
<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/7697#section=GHS-Classification>  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32387382/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24556546>

## Citral

**Présence :** 3 BB crèmes, 1 anticernes, 1 mascara

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** aldéhyde

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 70 du règlement. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :**

- Sensibilisant cutané, peut causer des allergies cutanées.
- Signalé comme causant des irritations oculaires graves à l'ECHA.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.023.994>

## Citronellol

**Présence :** 5 BB crèmes, 1 mascara

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** alcool

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 86 du règlement. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.003.069>

**Dangers pour la santé :**

- Sensibilisant cutané, irritations cutanées, peut causer des réactions allergiques cutanées.
- Cause des irritations oculaires sévères.

## Diethylamino Hydroxybenzoyl Hexyl Benzoate

**Présence :** 1 BB Crème**Fonction :** filtre UV**Famille :** dérivés de benzophénones**Réglementation :**

- Cosmétiques : Filtre UV, annexe VI entrée 28 du règlement, autorisé à hauteur de 10% maximum.

**Dangers pour la santé :**

- Peu d'informations disponibles sur ce filtre UV. Méthodes de quantification de ses métabolites dans le corps humain émergent à peine. Son appartenance structurelle à la famille des dérivés de benzophénone, dont plusieurs sont suspectés de perturbation endocrinienne, appelle à la vigilance. Il serait persistant, voire très persistant, sans être bioaccumulable.

**Dangers pour l'environnement :**

- Peut provoquer des dommages durables à l'environnement aquatique (ECHA).
- Ses effets et ceux de ses dérivés chlorés sont plus puissants sur certains organismes aquatiques que ceux de ses congénères. Mesuré par ex. dans les eaux côtières des Canaries.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.103.916>  
<https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory-database/-/discli/details/84510>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30193633/?from\\_term=Diethylamino+Hydroxybenzoyl+Hexyl+Benzoate&from\\_pos=5](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30193633/?from_term=Diethylamino+Hydroxybenzoyl+Hexyl+Benzoate&from_pos=5)  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25792520/?from\\_term=Diethylamino+Hydroxybenzoyl+Hexyl+Benzoate&from\\_page=2&from\\_pos=4](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25792520/?from_term=Diethylamino+Hydroxybenzoyl+Hexyl+Benzoate&from_page=2&from_pos=4)  
<https://www.publish.csiro.au/en/EN15013>

## Drometrizole Trisiloxane ou Meroxyl SL

**Présence :** 1 BB crème**Fonction :** filtre UV**Famille :** dérivés de siloxanes linéaires**Réglementation :**

- Cosmétiques : Filtre UV, annexe VI entrée 16 du règlement, autorisé à hauteur de 15% maximum.

**Dangers pour la santé :**

- Peu de données disponibles. Cas de dermatite allergique ont été identifiés et l'Agence de sécurité sanitaire des médicaments étatsunienne (FDA), a bloqué sa commercialisation sur le marché américain.

**Dangers pour l'environnement :**

- Pas de données publiques sur le comportement environnemental son profil écotoxicologique. Sa structure suggère une biodégradabilité faible.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.121.988>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15859995/?from\\_term=Drometrizole+Trisiloxane&from\\_pos=2](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15859995/?from_term=Drometrizole+Trisiloxane&from_pos=2)  
<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/Drometrizole-trisiloxane>  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>

## Ethylhexyl salicylate ou 2-ethylhexyl salicylate, Octyl Salicylate, Octisalate octyl salicylate

**Présence :** 1 BB crème**Fonction :** filtre UV/absorbant UV, fragrance**Famille :** salicylates**Réglementation :**

- Cosmétiques : annexe VI, entrée 20 du règlement. Autorisé à hauteur maximale de 5% comme filtre UV.
- 2 substances de sa famille (homosalate et acide salicylique) utilisées en cosmétique listées prioritaires pour évaluation PE par la Commission européenne.

**Dangers pour la santé :**

- Pas d'effets oestrogéniques ou anti-androgéniques signalés in vitro. Mesuré, parmi d'autres filtres, dans les fruits de mers mais niveaux jugés sans risque pour la consommation humaine par les autorités de l'UE. Ce

risque pourrait être reconsidéré après les transformations induites par la cuisson.

- Jugé ni irritant ni sensibilisant sur une peau non lésée dans le cadre d'une évaluation collective des salicylates, mais pourrait être considéré comme irritant cutané, avec des cas de dermatite rapportés.

#### **Dangers pour l'environnement :**

- 2<sup>ème</sup> filtre UV le plus détecté dans l'environnement côtier de Hawaï et les tissus coralliens. Très présent dans les sédiments marins des côtes chinoises ou échantillons prélevés dans les rivières et eaux usées coréennes.



### **Ethylhexyl triazone ou octyl triazone**

**Présence :** 1 BB crème

**Fonction :** filtre UV/absorbant UV

**Famille :** dérivés de triazine

**Réglementation :**

- Cosmétiques : filtre UV, annexe VI, entrée 15 du règlement. Autorisé à hauteur maximale de 5%.

**Dangers pour la santé :**

- Peu d'informations disponibles. Cas de dermatite rapportés.

**Dangers pour l'environnement :**

- Pas de données ou travaux de recherche disponibles sur l'écotoxicité de cet ingrédient. Il a néanmoins été détecté dans l'environnement fluvial et marin d'Europe du Nord. Il serait persistant ou très persistant mais pas bioaccumulable.

#### **Sources :**

<https://echa.europa.eu/substance-information/-/substanceinfo/100.003.877>  
Commission européenne, [https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products\\_en](https://ec.europa.eu/growth/content/call-data-ingredients-potential-endocrine-disrupting-properties-used-cosmetic-products_en)  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24004914/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29197758>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29787848/?from\\_term=Ethylhexyl+Salicylate&from\\_page=3&from\\_pos=4](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29787848/?from_term=Ethylhexyl+Salicylate&from_page=3&from_pos=4)  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/14617432/?from\\_term=Ethylhexyl+Salicylate&from\\_pos=1](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/14617432/?from_term=Ethylhexyl+Salicylate&from_pos=1)  
Danish EPA, <https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25898701/?from\\_term=Ethylhexyl+Salicylate&from\\_pos=8](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25898701/?from_term=Ethylhexyl+Salicylate&from_pos=8)  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/30904653>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29275272/?from\\_term=Ethylhexyl+Salicylate&from\\_page=4&from\\_pos=1](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29275272/?from_term=Ethylhexyl+Salicylate&from_page=4&from_pos=1)  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26519573/?from\\_term=Ethylhexyl+Salicylate&from\\_page=5&from\\_pos=5](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26519573/?from_term=Ethylhexyl+Salicylate&from_page=5&from_pos=5)



### **Eugenol**

**Présence :** 1 BB crème

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** alcool

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 71. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :**

- Sensibilisant cutané, peut causer une réaction allergique cutanée.
- Peut être fatal en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies aériennes.
- Irritant oculaire sévère.

#### **Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.100.393>  
[https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/12084089/?from\\_term=Ethylhexyl+Triazone&from\\_pos=8](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/12084089/?from_term=Ethylhexyl+Triazone&from_pos=8)  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30145417/>  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>



### **Geraniol**

**Présence :** 5 BB crèmes, 1 anticernes

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** alcool

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 78. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :**

- Sensibilisant cutané.
- Réaction allergique cutanée.
- Sévères dommages oculaires.

#### **Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.003.071>

## Hexyl cinnamal

**Présence :** 2 BB crèmes

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** aldéhyde

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 87. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :** Sensibilisant cutané.

**Dangers pour l'environnement :**

- Signalé à l'ECHA comme très toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme (CLP).

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.002.713>

## Limonene

**Présence :** 7 BB crèmes, 1 anticernes, 1 mascara

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** terpène

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 87. Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :**

- Sensibilisant cutané (ECHA).
- Peut causer une réaction allergique cutanée.
- Inflammable sous forme liquide ou de vapeur.

**Dangers pour l'environnement :**

- Très toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.004.856>

## Linalool

**Présence :** 7 BB crèmes, 1 anticernes, 1 mascara

**Fonction :** fragrance/parfum

**Famille :** aldéhyde

**Réglementation :**

- Cosmétiques : Allergène, Annexe III, entrée 84 du règlement Etiquetage obligatoire si présent à plus de 0,001% dans les produits non rincés et 0,01% dans les produits à rincer.

**Dangers pour la santé :**

- Sensibilisant cutané.
- Peut causer une réaction allergique cutanée (CLP).
- Irritations oculaires sévères.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.001.032>

## Parfum / fragrance

**Présence :** 16 BB crèmes, 2 anticernes, 2 mascaras

**Fonction :** substances parfumantes

**Réglementation :**

- Cosmétique : Certaines fragrances allergènes sont interdites en cosmétique (annexe II du règlement), et d'autres obligatoirement mentionnées sur l'étiquette lorsque présentes au-delà d'une certaine concentration (annexe III). Leur liste pourrait prochainement s'allonger, conformément à un avis du SCCS de 2012, et suite aux recommandations issues d'une étude (2020) menée pour le compte de la Commission

**Sources :**

[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_073.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_073.pdf)  
[https://ec.europa.eu/health/scientific\\_committees/consumer\\_safety/docs/sccs\\_o\\_102.pdf](https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/consumer_safety/docs/sccs_o_102.pdf)  
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/etiquetage-de-vos-produits-cosmetiques>  
[https://ec.europa.eu/growth/sectors/cosmetics/products/fragrance-allergens-labelling\\_en](https://ec.europa.eu/growth/sectors/cosmetics/products/fragrance-allergens-labelling_en)  
<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/71005243-433b-11eb-b27b-01aa75ed71a1/language-en>

européenne dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de l'étiquetage des parfums/fragrances dans les produits cosmétiques. Le terme « fragrance/parfum » est apposé à côté de toute fragrance mais sans plus de précision, sauf pour celles visées à l'annexe III.

**Dangers pour la santé :**

- Les fragrances allergènes peuvent entraîner des allergies par contact. Les cosmétiques sont une voie importante d'exposition à ces substances.



**Terephthalylidene Dicamphor Sulfonic Acid**  
ou Terephthalylidene Dicamphor Sulfonic Acid (TDSA), Mexoryl SX, Ecamsul

**Présence :** 1 BB crème

**Fonction :** filtre UV, absorbant UV

**Famille / apparentés :** acide sulfonique

**Réglementation cosmétique :**

- Annexe VI (filtres UV), entrée 7 du règlement cosmétique. Autorisé à hauteur maximale de 10%.

**Dangers pour la santé :**

- Selon la classification CLP de l'UE, il est un irritant oculaire de catégorie 1 (provoque des lésions oculaires graves).

**Dangers pour l'environnement :**

- Il n'existe pas de données disponibles sur le devenir environnemental ou le profil écotoxicologique de la substance : la modélisation suggère une faible biodégradabilité sans persistance, ni bioaccumulation et un impact écotoxique faible.

**Sources :**

<https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.127.262>  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>  
<https://www2.mst.dk/Udgiv/publications/2015/10/978-87-93352-82-7.pdf>

# Nos conseils

- **Evitez les substances que nous avons classées *très préoccupantes***, surtout si vous êtes enceinte ou avez un projet de grossesse.
- **Choisissez de préférence des produits bio** et/ou comportant des **labels** ou indications garantissant l'absence de certaines substances dangereuses.
- **Limitez l'usage de produits contenant des perturbateurs endocriniens, des nanoparticules, allergènes, plastiques, etc.**
- **Prudence avec les produits parfumés**, qui peuvent cacher des allergènes parfois non signalés. En cas d'allergies, veillez à bien lire les étiquettes, pour repérer d'éventuels fragrances allergènes et choisissez des produits pour peaux sensibles et/ou sans parfums.
- **N'achetez pas un produit dont vous ne pouvez pas lire la composition** : les ingrédients d'un certain nombre de produits de notre enquête, notamment mascaras ou anticerne, se révèlent illisibles et ne permettent pas un choix éclairé.
- **Posez des questions dans les magasins**, ce qui peut contribuer à une accélération de la substitution de certains ingrédients problématiques de la part des fabricants.
- **Evitez de cumuler l'emploi de produits cosmétiques au quotidien**, afin de limiter les effets dits « cocktail ».
- **Démaquillez-vous impérativement le visage en fin de journée**, pour laisser votre peau respirer.



© iStock photos by Getty Images

Prendre connaissance de la liste des ingrédients lors de l'achat des produits cosmétiques est une étape importante pour faire un choix éclairé.

Wecf France plaide auprès des décideurs politiques depuis près de 15 ans pour l'interdiction et la substitution des ingrédients problématiques pour la santé des femmes enceintes et des jeunes enfants, forme les professionnels et informe le grand public. Pour lui permettre de mener à bien son action, **faites un don ou adhérez à l'association !**

Pour aller plus loin, nos guides sont disponibles sur [www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org)





## **Wecf France**

Cité de la Solidarité Internationale  
13, Avenue Emile Zola | 74 100 Annemasse | France  
Tél: +33 (0)4 50 83 48 10 | [wecf.france@wecf.org](mailto:wecf.france@wecf.org)

[www.wecf-france.org](http://www.wecf-france.org)

 @WECF.FR     @WECF\_FR  
 WECF France     @wecf\_france